

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE CLERIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES
DU MAIRE N°174/2023**

Objet : Occupation temporaire du domaine public communal pour la livraison de béton par camion toupie.

Le Maire de la commune de Clérieux,

**Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et suivants,
Vu le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,
Vu la demande en date du 7 septembre 2023, par laquelle M. REY Clément sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal (parking place des Remparts) pour la livraison de béton par camion toupie.**

ARRETE

ARTICLE 1 : M. REY Clément est autorisé à occuper le parking de la place des Remparts pour la livraison de béton par camion toupie. Le permissionnaire à la charge de la signalisation.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable pour le mercredi 20 septembre 2023 pour une durée d'une heure entre 08H00 et 17H00.

ARTICLE 3 : Le demandeur veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté après toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune de Clérieux fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (1, place de Verdun – 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le Maire, la Directrice Générale des Services et le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Pour copie conforme.

A Clérieux, le 7 septembre 2023

Pour le Maire, l'Adjoint

**Le Maire
Fabrice LARUE**

